

# SANTÉ

## SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

### **Arrêté du 30 mai 2012 portant nomination à la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale**

NOR : AFSH1230321A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6121-7, R. 6122-1 à R. 6122-4, R. 6122-7 et R. 6122-15 ;

Vu l'arrêté du 10 octobre 2008 relatif aux organismes, institutions, groupements et syndicats représentatifs, admis à siéger à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2008 portant nomination à la section sanitaire et à la section sociale du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale et fixant la composition de la formation plénière ;

Vu la lettre en date 24 mai 2012 de la Fédération de l'hospitalisation privée tendant à modifier sa représentation au sein de la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommé, au titre de l'article R. 6122-4 (10<sup>o</sup>) du code de la santé publique, à la section sanitaire du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale :

*En qualité de membre suppléant*

M. Couhert (Michel), directeur des affaires institutionnelles et de la stratégie à la FHP (Fédération de l'hospitalisation privée).

#### Article 2

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 30 mai 2012.

Pour la ministre des affaires sociales  
et de la santé et par délégation :

*La sous-directrice de la régulation de l'offre de soins,*

N. LEMAIRE